

Public

- Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen du CIFMD de Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses

Prérequis

- Esprit d'analyse et de synthèse, réelles aptitudes à la rédaction de rapports
- Avoir assisté au «Tronc Commun» (PCRE24)
- En fonction de la spécialité ou des spécialités choisies : avoir assisté au module «Route chimique» (PCRE25)
 - avoir assisté au module «Route classe 2» (PCRE30)
 - avoir assisté au module «Route classe 1» (PCRE29)
- Apporter les supports reçus lors des formations Route
- Disposer d'une adresse mail personnelle unique

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 21 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 15 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Distanciel synchrone, test de compétences numériques disponible sur aftral.com
- En langue française
- La formation est basée sur des applications pratiques : les participants doivent obligatoirement être dotés de l'ADR, de l'ADN de l'arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, exercices, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com

0809 908 908



CONSEILLER A LA SECURITE : MODE FLUVIAL Option chimique et/ou classe 2 et/ou classe 1

Objectifs généraux

- ◆ Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode fluvial

Les plus de la formation



- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et interactive avec des cas pratiques
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation à l'aide de cas pratiques

Validation

- ◆ Attestation de formation
- ◆ L'apprenant pourra se présenter à l'examen pour l'obtention du Certificat de formation pour les Conseillers à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5770>
- ◆ Code RS : 5770
- ◆ Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 06/02/2019)
- ◆ Code Certif Info : 112761



Agrément

- ◆ Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
- Vérification du respect des prérequis - Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels - Présentation de la formation - Modalités pratiques - Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle de cours Zoom Room Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode fluvial	21 h 00
Contexte réglementaire - ADN - Arrêté TMD - Règlement des ports fluviaux Classification - Matières dangereuses du point de l'environnement (9000 et suivants) - Spécificités de la classe 2 - Spécificités de la classe 1 Exemption partielle du 1.1.3.6. (ADN) - Principe de l'exemption et exercices Transport en bateaux à cale sèche - Principe de lecture du tableau A Transport en bateaux citernes - Principe de lecture du tableau C Placardage et signalisation - Conteneurs - Conteneurs citernes - Citernes mobiles - Véhicules et wagons Documents de bord - Déclaration de transport de marchandises dangereuses (contenu détaillé) - Consignes écrites - Certificat d'empotage - Certificat d'agrément - Plan de chargement Chargement : bateaux à cale sèche - Interdiction de chargement en commun - Limitation des quantités transportées - Signalisation - Equipements - Contrôles au chargement Chargement : bateaux citernes - Interdiction de chargement en commun - Signalisation - Equipements - Contrôles au chargement Formation - Formation 1.3 - Formations des experts		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle de cours Zoom Room Ressources pédagogiques

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

▪ Construction des bateaux (à cale sèche ou citernes) ▪ Sûreté - Obligations générales et formation (1.10.1) - Marchandises dangereuses à haut risque (1.10.3.1) - Plan de sûreté (1.10.3.2) ▪ Obligations - Obligations relatives du chargeur / déchargeur et du transporteur - Sanctions relatives au transport des matières dangereuses Cette formation est complétée par la réalisation de nombreux exercices pratiques ainsi que d'extraits d'annales d'examen du CIFMD en fonction des options choisies pour l'examen : chimique et /ou classe 2 et /ou classe 1 - Etiquetage et homologation des colis - Mentions spécifiques sur le document de transport - Expéditions en bateaux	
--	--

N° SEQUENCE		DUREE
2	Dresser le bilan et la synthèse de la formation	/
▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle de cours Zoom Room

Modalités techniques des formations distancielles : Disposer d'un environnement technique de travail adapté, cf. [fiche PREREQUIS TECHNIQUES](#)